

REPUBLIQUE GABONAISE
UNION-TRAVAIL-JUSTICE

MINISTERE DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS

*DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE
ET DU TRESOR*

Pré-qualification des Entreprises

N° 01-PQE /MBCP/DGCPT/ 2015

**TRAVAUX DE REHABILITATION ET
D'AMENAGEMENT DE L'IMMEUBLE DU
TRESOR SIS AU BOULEVARD
TRIOMPHAL (ANCIENNE BEAC)**

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Lot n° 1 : Gros œuvre

Juin 2015

**INSTRUCTIONS AUX
CANDIDATS**

Section I. Instructions aux Candidats

Table des Clauses

A. Généralités	1-5
1. Etendue du marché.....	1-5
2. Origine des fonds	1-5
3. Fraude et corruption	1-5
4. Critères de provenance des candidats	1-5
5. Critères de provenance: Produits et Services connexes	1-7
B. Contenu du Dossier de pré-qualification	1-6
6. Sections du Dossier de pré-qualification	1-6
7. Eclaircissements à apporter au Dossier de pré-qualification	1-7
8. Modification du Dossier de pré-qualification	1-7
C. Préparation des candidatures.....	1-7
9. Coût des candidatures	1-7
10. Langue de la candidature	1-7
11. Documents constitutifs de la candidature	1-7
12. Fiche de soumission de la candidature.....	1-8
13. Documents établissant les critères de provenance du candidat	1-8
14. Documents établissant les qualifications du candidat.....	1-8
15. Signature de la candidature et nombre d'exemplaires.....	1-9
D. Dépôt de la candidature	1-9
16. Cachetage et marquage des candidatures.....	1-9
17. Date limite de dépôt des candidatures	1-9
18. Candidatures hors-délais.....	1-9
19. Ouverture des plis	1-9
E. Procédures d'évaluation des candidatures	1-9
20. Confidentialité.....	1-9

21.	Eclaircissements concernant les candidatures	1-10
22.	Ecarts, réserves, omissions, erreurs et conformité des candidatures	1-10
23.	Préférence nationale.....	1-10
24.	Sous-traitants spécialisés	1-10
F.	Evaluation des candidats et pré-qualification des candidats.....	1-10
25.	Evaluation des candidatures.....	1-10
26.	Droit du Maître d’Ouvrage d'accepter ou de rejeter des candidatures.....	1-11
27.	Pré-qualification des candidats	1-11
28.	Avis de pré-qualification.....	1-11
29.	Appel d'offres.....	1- Erreur ! Signet non défini.
30.	Modifications des qualifications des candidats.....	1-11

Section I. Instructions aux Candidats

A. Généralités

- 1. Etendue du Marché**
- 1.1 Faisant suite à l’Avis de pré-qualification référencé en Section II, Données Particulières (DP), le Maître d’Ouvrage dont le nom figure dans les DP, publie le présent Dossier de pré-qualification à l’intention des candidats qui souhaitent soumettre une offre pour les travaux décrits dans la Section VI, Etendue du Marché. Le nombre de marchés, le titre et le numéro d’identification de chaque marché et le numéro d’Appel d’offres (AO) qui correspondent à cette pré-qualification, figurent dans les DP.
- 2. Origine des fonds**
- 2.1 Les paiements autorisés par le Maître de l’Ouvrage au titre du Marché à la suite de l’appel d’offres pour lequel la présente pré-qualification est effectuée seront couverts par la source de financement du projet définie dans les DP.
- 3. Corruption ou manœuvres frauduleuses**
- 3.1 En application des dispositions des articles 179 et 183 du Code des Marchés Publics, la Direction Générale du Budget et des Finances Publiques rejettera toute proposition de pré-qualification des candidats s’il est établi que :
- a) le soumissionnaire a délibérément introduit des informations erronées dans son dossier de candidature ;
 - b) l’attributaire proposé est coupable de corruption ou s’est livré à des manœuvres frauduleuses en vue de l’obtention ou pendant l’exécution du marché.
- Dans ce cas, l’Entreprise se voit interdire toute participation aux marchés publics pour une période déterminée par décision de l’Agence de Régulation des Marchés Publics conformément aux dispositions des articles 180 et 181 du Code des Marchés Publics.
- 3.2 Aux fins de la clause 3.1 ci-dessus, les expressions ci-après sont définies de la façon suivante :
- a. est coupable de “corruption” quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d’influencer l’action d’un agent public au cours de l’attribution ou de l’exécution d’un marché, et
 - b. se livre à des “manœuvres frauduleuses” quiconque déforme ou dénature des faits afin d’influencer l’attribution ou l’exécution d’un marché de manière préjudiciable au Maître de l’Ouvrage. “Manœuvres frauduleuses” comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l’offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d’une concurrence libre et ouverte, et à priver le Maître de l’Ouvrage des avantages de cette dernière.
- 4. Candidat admis à**
- 4.1 La pré-qualification s’adresse à tout candidat non concerné par les critères d’exclusion de l’article 74 du décret n° 0254/PR/MEEDD du 19 juin 2012 portant
-

concourir

code des marchés publics.

- 4.2 Les candidats peuvent être des personnes physiques, des entités privées, des entités publiques (sous réserve des dispositions de la clause 4.1 des IC), ou toute combinaison entre elles avec une volonté formelle de conclure un accord ou ayant conclu un accord de groupement. En cas de groupement, sauf dispositions contraires figurant dans les DP, toutes les parties seront solidairement responsables.
- 4.3 Le présent avis s'adresse à toutes les entreprises répondant aux critères d'éligibilité définis dans les DP, sous réserve des dispositions ci-dessous.

5. Critères de provenance : Produits et Services connexes

- 5.1 Un candidat ne peut se trouver en situation de conflit d'intérêt. Tout candidat jugé être dans une situation de conflit d'intérêt n'est pas admis à concourir pour l'obtention du Marché. Un candidat (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du candidat) peut être jugé comme étant en situation de conflit d'intérêt s'il est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou aux affiliés d'une entreprise) qui a fourni des services de conseil pour la préparation des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du (ou des) marché(s) objet(s) de cette pré-qualification.
- 5.2 Une entreprise faisant l'objet d'une déclaration d'exclusion prononcée par le Maître d'Ouvrage à la date de la soumission de la candidature ou ultérieurement sera disqualifiée.
- 5.3 Les entreprises publiques du pays sont admises à participer uniquement si elles peuvent établir qu'elles jouissent de l'autonomie juridique et financière, qu'elles sont gérées selon les règles du droit commercial et qu'elles ne sont pas placées sous la tutelle du Maître d'Ouvrage.
- 5.4 Les Candidats devront fournir les pièces que le Maître d'Ouvrage peut raisonnablement demander, établissant à la satisfaction du Maître d'Ouvrage qu'ils continuent d'être admis à participer.

B. Contenu du Dossier de pré-qualification

6. Sections du Dossier

- 6.1 Le présent dossier de pré-qualification des candidats (ci-après dénommé le « Dossier de pré-qualification ») est composé d'une première et d'une deuxième partie qui comprennent toutes les sections indiquées ci-après :
 - Section I. Instructions aux Candidats (IC)
 - Section II. Données Particulières (DP)
 - Section III. Critères de qualification
 - Section IV. Formulaire de candidature
 - Section V. Etendue des Travaux
- 6.2 « L'Avis d'Appel à candidatures pour la pré-qualification » publié par le Maître d'Ouvrage ne fait pas partie du dossier de pré-qualification.
- 6.3 Le Maître d'Ouvrage ne sera en aucun cas responsable de l'exhaustivité du dossier de pré-qualification et de ses modifications si lesdits documents n'ont été obtenus directement du Maître d'Ouvrage ou d'un organisme désigné par le

Maître d’Ouvrage.

Les candidats doivent examiner l’ensemble des instructions, formulaires et conditions du Dossier de pré-qualification et fournir tous les renseignements ou toute la documentation qui y sont demandés.

7. Eclaircissements à apporter au Dossier de pré-qualification

7.1 Un candidat éventuel qui désire des éclaircissements sur le Dossier de pré-qualification peut en faire la demande par écrit au Maître d’Ouvrage à l’adresse indiquée dans les DP, au plus tard dix (10) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures. Le Maître de l’Ouvrage répondra dans les mêmes formes, dans un délai de cinq (5) jours ouvrables, à toute demande d’éclaircissement reçue. Une copie de la réponse du Maître d’Ouvrage, indiquant la question posée mais sans mention de l’auteur, sera adressée à tous les candidats qui ont reçu le dossier de pré-qualification directement du Maître d’Ouvrage ou d’un organisme désigné par lui. Le Maître d’Ouvrage peut apporter toute modification au dossier de pré-qualification qu’il juge nécessaire.

8. Modification du Dossier de pré-qualification

8.1 Le Maître d’Ouvrage peut à tout moment avant la date limite de dépôt des candidatures modifier le Dossier de pré-qualification en publiant un modificatif.

8.2 Tout modificatif publié fait partie du Dossier de pré-qualification et sera communiqué par écrit à tous ceux qui ont reçu ledit Dossier directement du Maître d’Ouvrage ou d’un organisme désigné par lui.

Afin de donner aux candidats éventuels un délai raisonnable pour la prise en compte d’un modificatif dans la préparation de leur candidature, le Maître d’Ouvrage pourra, à sa discrétion, reporter la date limite de dépôt des candidatures.

C. Préparation des candidatures

9. Coût des candidatures

9.1 Le candidat assumera la totalité des coûts associés à la préparation et à la soumission de sa candidature. Le Maître d’Ouvrage ne sera en aucun cas responsable ou tenu de prendre ces coûts en charge, quelle que soit la manière dont se déroule le processus de pré-qualification ou quels qu’en soient les résultats.

10. Langue de la candidature

10.1 La candidature, de même que l’ensemble de la correspondance et des documents concernant la pré-qualification, échangés entre le candidat et le Maître d’Ouvrage, seront rédigés en français. Les documents complémentaires et les imprimés qui font partie de la candidature peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d’être accompagnés d’une traduction exacte des passages pertinents dans la langue spécifiée dans les DP, auquel cas, aux fins d’interprétation de la candidature, la traduction fera foi.

11. Documents constitutifs de la candidature

11.1 Le dossier de candidature comprendra les documents suivants et dont les détails sont précisés dans les DP :

- (a) la fiche de candidature conformément à la clause 12 des IC;
- (b) les pièces justificatives exigées conformément aux dispositions de la clause 13 des IC ;
- (c) les pièces justificatives établissant que le candidat est qualifié conformément aux dispositions de la clause 14 des IC et ;

(d) tout autre document requis tel que spécifié dans les DP.

**12. Fiche de
soumission de la
candidature**

12.1 Le candidat doit préparer une Fiche de candidature à l'aide du formulaire fourni dans la Section IV, Formulaires de candidature. Ce Formulaire doit être complété sans modification de son format.

**13. Documents
établissant les
critères
d'identification
du candidat**

13.1 Le candidat doit compléter les déclarations relatives à ces critères dans la Fiche de candidature de même que dans les Formulaires ELI 1.1 et 1.2 qui figurent dans la Section IV, Formulaires de candidature.

**14. Documents
établissant les
qualifications
du candidat**

Pour établir qu'il a les qualifications nécessaires pour exécuter le marché en vertu de la Section III, Critères de qualification, le candidat doit fournir tous les renseignements demandés dans les Fiches de renseignements correspondantes qui figurent à la Section IV, Formulaires de candidature.

- 15. Signature de la candidature et nombre d'exemplaires**
- 15.1 Le candidat doit préparer un original des documents constitutifs de la candidature et mentionner clairement sur l'original « ORIGINAL ». L'original de la candidature doit être dactylographié ou écrit à l'encre indélébile et doit être signé par une personne dûment autorisée à signer au nom du candidat.
- 15.2 Le candidat doit soumettre le nombre de copies de la candidature spécifié dans les DP et les marquer clairement « COPIE ». En cas de différence entre l'original et les copies, l'original fera foi.

D. Dépôt des candidatures

- 16. Fermeture et marquage des candidatures**
- 16.1 Le candidat doit placer l'original et les copies de la candidature dans une enveloppe fermée qui devra :
- (a) porter le nom et l'adresse du candidat ;
 - (b) être adressée au Maître d'Ouvrage et
 - (c) porter le nom précis du processus de pré-qualification concerné et la mention « À ouvrir uniquement en séance d'ouverture des plis ».
- 16.2 Le Maître d'Ouvrage ne sera en aucun cas responsable si une enveloppe est délivrée sans être fermée ou si elle n'est pas identifiée tel que requis.
- 17. Date limite de dépôt des candidatures**
- 17.1 Les candidatures doivent être reçues par le Maître d'Ouvrage à l'adresse et au plus tard à la date et heure limites spécifiées dans les DP. Un reçu sera fourni pour toutes les candidatures soumises.
- 17.2 Le Maître d'Ouvrage peut, à son gré, reporter la date limite pour le dépôt des candidatures en modifiant le Dossier de pré-qualification. Dans ce cas, tous les droits et obligations du Maître d'Ouvrage et des candidats précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.
- 18. Candidatures hors délais**
- 18.1 Le Maître d'Ouvrage rejettera toute candidature parvenue après la date limite de dépôt.
- 19. Ouverture des plis**
- 19.1 Le Maître de l'Ouvrage ouvrira les plis en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister aux date, heure et adresse stipulées aux DP.
- 19.2 Le Maître d'Ouvrage établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des propositions qui inclura au minimum le nom du candidat, y compris le nom des parties d'un éventuel groupement d'entreprises. Un exemplaire du procès-verbal sera distribué à tous les candidats.

E. Procédures d'évaluation des candidatures

- 20. Confidentialité**
- 20.1 Les renseignements relatifs à l'évaluation des candidatures et la recommandation de pré-qualification ne doivent pas être divulgués aux candidats ni à toute autre personne qui n'est pas officiellement concernée par ce processus, tant que tous les candidats n'ont pas reçu la notification de la pré-qualification (short-list).

20.2 Tout candidat peut prendre contact avec le Maître d’Ouvrage sur l’une quelconque des questions ayant trait au processus de pré-qualification entre la date limite de dépôt des candidatures jusqu’au moment de la notification de la pré-qualification (short-list), mais uniquement par écrit.

21. Eclaircissements concernant les candidatures

21.1 Durant l’évaluation des candidatures, le Maître d’Ouvrage a toute latitude pour demander aux candidats des éclaircissements sur leur candidature et la réponse doit être soumise dans des délais raisonnables. Toute demande d’éclaircissements et tous les éclaircissements doivent être formulés par écrit.

21.2 Si un candidat ne fournit pas les éclaircissements demandés au plus tard aux date et heure fixées par le Maître d’Ouvrage dans sa demande d’éclaircissements, sa candidature sera rejetée.

22. Conformité des candidatures

22.1 Le Maître d’Ouvrage rejettera toute candidature qui n’est pas conforme aux exigences du Dossier de Pré-qualification.

23. Préférence nationale

23.1 Sauf disposition contraire spécifiée dans les DP, une marge de préférence ne sera pas accordée aux candidats gabonais dans le processus d’appel à la concurrence qui suivra la présente Pré-qualification.

24. Sous-traitants spécialisés

24.1 Les candidats qui entendent sous-traiter l’une quelconque des principales activités indiquées à la Section III, Critères de qualification, doivent préciser dans la Fiche de candidature l’activité ou les parties des travaux qui seront sous-traitées et identifier clairement lesdites activités et les sous-traitants spécialisés proposés dans les Formulaire ELI-1.2 et EXP-4.2 (b) de la Section IV. Les sous-traitants spécialisés proposés doivent satisfaire aux critères de qualification correspondants indiqués dans la Section III, Critères de qualification.

24.2 Le Maître d’Ouvrage n’entend pas faire exécuter, par des sous-traitants, certaines parties spécifiques des travaux qu’il aura sélectionnées, tel que précisé dans les DP.

F. Evaluation des candidatures et pré-qualification des candidats

25. Evaluation des candidatures

25.1 Le Maître d’Ouvrage aura recours à tous les facteurs, méthodes et critères définis dans la Section III, Critères de qualification pour évaluer les propositions des candidats et de tout sous-traitant spécialisé. Le recours à d’autres facteurs, méthodes ou critères est proscrit. Le Maître d’Ouvrage se réserve le droit de ne pas tenir compte d’écarts mineurs dans les critères de qualification s’ils n’affectent pas matériellement la capacité d’un candidat à exécuter le marché.

25.2 Seules les qualifications des sous-traitants spécialisés qui ont été identifiées dans la candidature seront prises en compte dans l’évaluation du candidat. Toutefois, l’expérience générale et les ressources financières des sous-traitants ne peuvent pas être ajoutées à celles du candidat aux fins de pré-qualification dudit candidat.

25.3 Sauf indication contraire dans les DP, la présente pré-qualification sera pour

un marché unique. Dans le cas de marchés multiples, le Maître d’Ouvrage pré-qualifiera chaque candidat pour un nombre maximum et/ou pour les marchés pour lesquels le candidat satisfait à l’ensemble des critères correspondants à ces marchés, tel que spécifié dans la Section III, Critères de qualification.

- 26. Droit du Maître d’Ouvrage d’accepter ou de rejeter des candidatures**
- 26.1 Le Maître de l’Ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite à la procédure de pré qualification s’il n’a pas obtenu des propositions acceptables ou s’il n’en a reçu aucune.
- 27. Pré-qualification des candidats**
- 27.1 Seuls les candidats dont les propositions ont satisfait ou dépassé les critères minimum spécifiés, seront pré-qualifiés par le Maître d’Ouvrage.
- 28. Avis de notification des pré qualifiés**
- 28.1 Lorsque le Maître d’Ouvrage a terminé l’évaluation des propositions, il communiquera par écrit à tous les candidats, les noms de ceux qui ont été pré-qualifiés et à ceux non retenus, les raisons du rejet de leurs propositions, conformément aux dispositions de l’article 97 du Code des Marchés Publics.
- 29. Demande de Propositions**
- 29.1 Après la communication des résultats de la pré-qualification, le Maître d’Ouvrage invitera par écrit, dans les meilleurs délais, tous les candidats qui ont été pré-qualifiés à présenter leurs offres.
- 29.2 Les Candidats devront fournir au Maître d’Ouvrage une garantie de soumission acceptable sous la forme et pour le montant spécifié dans le dossier de consultation et le candidat retenu devra fournir une garantie de bonne exécution telle qu’elle sera spécifiée dans les Données Particulières.
- 30. Modifications des Qualifications des candidats**
- 30.1 Toute modification dans la structure ou la formation de groupement d’un candidat survenant après qu’il ait été pré-qualifié devra être approuvée par écrit par le Maître d’Ouvrage avant la date limite de dépôt des offres.

Ladite approbation sera refusée :

- si, du fait de la modification, le candidat ne satisfait plus à l’ensemble des critères de qualification figurant dans la Section III, Critères de qualification ;
- ou si, le jeu de la concurrence est sérieusement compromis.

Toutes ces modifications devront être soumises au Maître d’Ouvrage au plus tard 15 jours calendaires après la date de lancement de la consultation.

DONNEES PARTICULIERES

Section II. Données Particulières

A. Introduction

IC 1.1	<u>Référence de l'Avis de Pré-qualification</u> : N° 01-PQE/MBCP/DGCPT/2015 Travaux de réhabilitation et d'aménagement de l'immeuble du Trésor sis au Boulevard Triomphal (ancienne BEAC)
IC 1.1	<u>Nom du Maître d'Ouvrage</u> : Ministère du Budget et des Comptes Publics
IC 1.1	Nom, identification et numéro des marchés : Lot n° 1 : Gros œuvre
IC 1.1	Nom et numéro d'identification d'AO : N° 01-AO/MBCP/DGCPT/2015
IC 2.1	<u>Source de financement</u> : Etat Gabonais (Budget d'investissement 2015)
IC 4.2	<u>Nature du groupement</u> : Les parties d'un groupement d'entreprises sont solidaires

B. Dossier de Pré-qualification

IC 7.1	<u>Adresse du Maître d'Ouvrage</u> : A des fins d'éclaircissement uniquement , le candidat pourra joindre le Maître de l'Ouvrage à l'adresse suivante : <i>Ministère du Budget et des Comptes Publics Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor Direction du Patrimoine et des Moyens BP : 51 Libreville Tel : 04975583</i>
--------	---

C. Préparation des candidatures

IC 10.1	<u>Langue de la candidature</u> : La candidature et l'ensemble des correspondances seront rédigés en : Français
---------	--

IC 11.1	<p><u>Contenu du Dossier de Candidature :</u></p> <p>Le Dossier de candidature comprendra les pièces suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fiche de candidature dûment remplie et signée ; - la déclaration de groupement dûment remplie et signée ; - la liste des sous-traitants proposés ; - l'agrément de commerce ou fiche circuit dont l'activité est conforme à l'objet du marché ; - les statuts ; - les procédures opérationnelles ; - l'adresse sociale ; - l'organisation ; - l'attestation de non faillite datant de moins de 6 mois ; - l'attestation de domiciliation bancaire ; - la fiche de renseignement du candidat dûment remplie et signée ; - la liste du personnel clé proposé accompagnée des CV ; - le formulaire des données sur le chiffre d'affaires dûment rempli et signé ; - le formulaire de la situation financière dûment rempli et signé ; - le formulaire de l'expérience générale en travaux dûment rempli et signé ; - le formulaire de l'expérience spécifique de construction dûment rempli et signé ; - le formulaire d'antécédent de non exécution de marchés dûment rempli et signé. <p>*Uniquement pour les entreprises installées au Gabon :</p> <ul style="list-style-type: none"> -une attestation CNSS du quatrième (1^{er} trimestre 2015) ; -une attestation d'imposition de l'année fiscale 2014 ou une attestation de situation fiscale datant de moins de six (6) mois..
----------------	---

IC 15.2	<p><u>Présentation de la candidature :</u></p> <p>Les propositions seront présentées en : un (1) original et quatre (4) copies.</p>
D. Dépôt et ouverture des plis	
IC 17.1	<p><u>Adresse, date et heure limites de dépôt des candidatures :</u></p> <p>Les candidatures seront déposées à l'adresse suivante :</p> <p style="text-align: center;"><i>Ministère du Budget et des Comptes Publics Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor Direction du Patrimoine et des Moyens BP : 51 Libreville Tel : 04975583</i></p> <p>Les candidatures seront déposées au lieu et date précisés dans l'avis de préqualification.</p>
IC 18.1	<p><u>Candidature hors délai :</u></p> <p>Les candidatures déposées hors délai seront systématiquement rejetées.</p>
IC 19.1	<p><u>Adresse, date et heure d'ouverture des plis :</u></p> <p>Les plis seront ouverts au lieu et date précisés dans l'avis de préqualification.</p>

E. Evaluation des candidatures

IC 24.2	<u>Sous- traitance spécialisée :</u> Le Maître d’Ouvrage n’entend pas faire exécuter les parties d’ouvrage suivantes par des Sous-traitants désignés : (sans objet).
IC 25.3	<u>Evaluation des candidatures :</u> La présente pré-qualification est valable pour des multiples marchés.

Section III. Critères de Qualification

La présente Section contient tous les facteurs, méthodes et critères auxquels le Maître d’Ouvrage aura recours pour évaluer les candidatures. On trouvera dans les formulaires de candidature respectifs, les renseignements à fournir pour chaque facteur et les définitions des termes correspondants.

Tables des Matières

1. Critères de provenance.....	1-18
2. Précédents de non-exécution de marché.....	1-19
3. Situation financière.....	1-19
4. Expérience.....	1-21

Critères de Qualification		Spécifications de conformité			Documentation		
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'entreprises			Spécifications de soumission
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie au moins	
1. Critères de provenance							
1.1	Eligibilité	Conforme à la Sous-Clause 4.1 et 4.3 des IC .	Doit satisfaire à la spécification	GE existant ou prévu doit satisfaire à spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Formulaires ELI –1.1 et 1.2, avec pièces jointes
1.2	Conflit d'intérêts	Pas de conflit d'intérêts selon la Sous-Clause 5.1 des IC	Doit satisfaire à la spécification	GE existant ou prévu doit satisfaire à spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Fiche de candidature
1.3	Exclusion par le maître d'ouvrage	Ne pas avoir été exclu par le maître d'ouvrage, tel que décrit dans la Sous-Clause 5.2 des IC.	Doit satisfaire à la spécification	GE existant doit satisfaire à spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Fiche de candidature
1.4	Entreprise publique	Le candidat doit satisfaire aux conditions de la Sous-Clause 5.3 des IC.	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Formulaires ELI -1.1 et 1.2, avec pièces jointes

Critères de Qualification		Spécifications de conformité			Documentation		
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'entreprises			Spécifications de soumission
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie au moins	
2. Antécédents de non-exécution de marché							
2.1	Antécédents de non-exécution de marché	Pas de non-exécution d'un marché au cours des cinq (5) dernières années qui précèdent la date limite de dépôt de la candidature, confirmé par tous les renseignements relatifs aux litiges ou aux procès complètement réglés. Un litige ou un procès complètement réglé est un litige ou un procès qui a été résolu conformément au mécanisme de règlement des litiges du marché correspondant et pour lequel tous les recours à la disposition du candidat ont été épuisés.	Doit satisfaire à la spécification seul ou au titre de partie à un GE passé ou existant.	Sans objet	Doit satisfaire à la spécification seul ou au titre de partie à un GE passé ou existant	Sans objet	Formulaire ANT - 2
2.2	Litiges en instance	Tous les litiges en instance ne doivent pas représenter un total de plus de dix pour cent (10%) de la valeur nette du patrimoine du candidat ; ils seront considérés comme tranchés à l'encontre du candidat.	Doit satisfaire à la spécification seul ou à titre de partie d'un GE passé ou existant	Sans objet	Doit satisfaire à la spécification seul ou à titre de partie d'un GE passé ou existant	Sans objet	Formulaire ANT - 2
3. Situation financière							
	Situation financière	Le candidat doit soumettre les états financiers certifiés démontrant la solidité actuelle de sa situation financière et sa rentabilité à long terme pour les cinq (5) dernières années. Il s'agit d'évaluer les éléments suivants : <u>ELEMENTS DU BILAN</u> - Capitaux Propres ; - Ressources Stables ;	Doit satisfaire à la spécification Doit satisfaire à la	Sans objet Sans objet	Doit satisfaire à la spécification Doit satisfaire	Sans objet Sans objet	Formulaire FIN - 3.1 avec pièces jointes

Critères de Qualification		Spécifications de conformité			Documentation		
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'entreprises			Spécifications de soumission
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie au moins	
		<ul style="list-style-type: none"> - Actifs Circulants ; - Trésorerie Passif ; - Passif Circulant ; - Trésorerie Actif ; - Total Actif ; - Dette Client ; - Encours Fournisseurs ; - Fonds de Roulement (FR) ; - Besoin en Fonds de Roulement (BFR) ; - Solvabilité. <p><u>ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Chiffre d'Affaires (CA) ; - Valeur Ajoutée (VA) ; - Excédent Brut d'Exploitation (EBE) ; - Résultat Net (RN) ; - Capacité d'Autofinancement (CAF) ; 	spécification		à la spécification		
4. Chiffre d'Affaires							
	Chiffre d'affaires annuel moyen des activités de construction	Avoir un minimum de chiffre d'affaires annuel moyen des activités de construction de 1 000 000 000 FCFA, qui correspond au total des paiements reçus pour les marchés en cours ou achevés au cours des 5 dernières années.	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à cent pour cent (100%) de la spécification	Doit satisfaire à cent pour cent (100%) de la spécification	Formulaire FIN - 3.2

Critères de Qualification			Spécifications de conformité			Documentation	
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'entreprises			Spécifications de soumission
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie au moins	
5. Expérience							
5.1	Expérience générale en travaux	Expérience dans au moins trois (3) marchés de construction à titre d'entrepreneur, de sous-traitant ou d'ensemblier au cours des cinq (5) dernières années qui précèdent la date limite de dépôt des candidatures.	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Formulaire EXP-4.1
5.2 (a)	Expérience spécifique en travaux similaires	Participation à titre d'entrepreneur, d'ensemblier ou de sous-traitant dans au moins trois (3) marchés au cours des 5 dernières années, qui ont été exécutés de manière satisfaisante et terminés, pour l'essentiel, et qui sont similaires aux travaux proposés. La similitude portera sur la taille physique, la complexité, les méthodes/technologies ou autres caractéristiques telles que décrites dans la Section V, Etendue des Travaux.	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Doit satisfaire à la spécification pour un marché	Formulaire EXP 4.2 (a)
5.2 (b)		Pour les marchés référencés ci-dessus ou pour d'autres marchés exécutés pendant la période stipulée au paragraphe 5.2 (a) ci-dessus, une expérience minimale de construction dans les principales activités suivantes : Menuiserie aluminium – vitrerie.	Doit satisfaire aux spécifications	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Doit satisfaire à la spécification	Formulaire EXP-4.2 (b)

Critères de Qualification		Spécifications de conformité			Documentation		
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'entreprises			Spécifications de soumission
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie au moins	
6. Personnel Clé							
6.1	Responsable des études d'exécution	<i>Ingénieur ou Architecte avec cinq (5) ans d'expérience</i>	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification			
6.2	Directeur de projet ou directeur des travaux:	<i>Ingénieur avec cinq (5) ans d'expérience</i>	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification			
6.3	Responsable d'assurance qualité (Laboratoire);	<i>Ingénieur avec cinq (5) ans d'expérience</i>	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification			
6.4	Responsable hygiène sécurité environnement (HSE)	<i>Sans objet</i>	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification			
6.5	Géomètre/Topographe	<i>Géomètre avec deux (2) ans d'expérience</i>	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification			
6.6	Socio économiste	<i>Sans objet</i>	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification			

Critères de Qualification		Spécifications de conformité			Documentation		
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'entreprises			Spécifications de soumission
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie au moins	
6.7	Chef de chantier ou conducteur des travaux:	<i>Ingénieur des Techniques, BTS ou Equivalent avec cinq (5) ans d'expérience</i>	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification			
6.8	Etc.		Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification			

Critères de Qualification		Spécifications de conformité			Documentation		
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'entreprises			Spécifications de soumission
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie au moins	
7. Matériel							
7.1	Sans objet		Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification			

Section IV. Formulaires de candidature

Table des Formulaires

Fiche de candidature	1-26
Fiche de renseignements du candidat	1-28
Fiche de renseignement pour chaque Partie à un GE/un Sous-Traitant.....	1-29
Antécédents de non-exécution de marché.....	1-30
Situation financière	1-31
Chiffre d'affaires annuel moyen des activités de construction	1-33
Expérience générale	1-34
Expérience spécifique	1-35
Expérience spécifique dans les principales activités	1-37

Fiche de candidature

Date : _____

No. Avis de Pré-qualification : 01-PQE/MBCP/DGCPT/2015

No. AO : 01-AO/MBCP/DGCPT/2015

A l'attention de: Madame le Responsable de l'Unité Opérationnelle

Nous, soussignés, sommes candidats à la pré-qualification pour l'AO susmentionné et déclarons que :

- (a) nous avons examiné le Dossier de pré-qualification, y compris le Modificatif (ou les Modificatifs) No. , publié(s) conformément aux dispositions de la Clause 8 des IC, et n'exprimons aucune réserve :

_____;

- (b) nous, y compris tous les sous-traitants ou fournisseurs pour l'une quelconque des parties du marché qui fait l'objet du présent processus de pré-qualification, satisfaisons aux critères d'éligibilité, conformément aux dispositions de la Sous-Clause 4.2 des IC.

_____;

- (c) nous, y compris tous les sous-traitants ou fournisseurs pour l'une quelconque des parties du marché qui fait l'objet de la présente pré-qualification, n'avons aucun conflit d'intérêts, conformément aux dispositions de la Sous-Clause 4.3 des IC ;

- (d) nous, y compris tous les sous-traitants ou les fournisseurs pour l'une quelconque des parties du marché qui fait l'objet de la présente pré-qualification, n'avons pas été exclus par le Maître d'Ouvrage ou en vertu des lois et de la réglementation en vigueur, conformément aux dispositions de la Sous-Clause 4.3 des IC ;

- (e) [nous ne sommes pas une entreprise publique **ou** nous satisfaisons aux spécifications de la Sous-Clause 4.3 des IC] ;

- (f) conformément aux dispositions de la Sous-Clause 24.1 des IC, nous entendons soustraire les principales activités ou les parties suivantes du marché :

- (g) Nous acceptons que vous pouvez annuler le processus de pré-qualification à tout moment et que vous n'êtes pas tenus d'accepter quelque candidature que ce soit, ni d'inviter les candidats pré-qualifiés à soumettre une offre pour le marché qui fait l'objet de la présente pré-qualification, sans encourir de ce fait une responsabilité quelconque vis-à-vis des candidats, conformément aux dispositions de la Clause 26 des IC.
-

Signé _____

Nom _____ En qualité de _____

Dûment autorisé à signer cette candidature pour et au nom de :

Nom légal du candidat

Adresse

Le _____ (jour) _____ (mois) _____, (année).

Formulaire ELI – 1.1**Fiche de renseignements du candidat**

Date: _____

No. Avis de Pré-qualification : 01-PQE/MBCP/DGCPT/2015

No. AO : 01-AO/MBCP/DGCPT/2015

Nom légal du candidat :
Dans le cas d'un groupement d'entreprises (GE), nom légal de chaque partie :
Pays où le candidat est constitué ou a l'intention de se constituer en société :
Année à laquelle le candidat a été ou entend se constituer en société :
Adresse légale du candidat dans le pays où il est constitué en société :
Renseignements sur le représentant autorisé du candidat : Nom : Adresse : Numéro de téléphone/de télécopie : Adresse électronique :
Les copies des documents originaux qui suivent sont jointes : <input type="checkbox"/> 1. Dans le cas d'une entité unique, Statuts ou Documents constitutifs de l'entité légale susmentionnée, conformément aux dispositions des Clauses 4.1 et 4.2 des IC. <input type="checkbox"/> 2. Dans le cas d'un GE, lettre d'intention de former un GE ou de signer un accord de GE, conformément aux dispositions de la Clause 4.1 des IC. <input type="checkbox"/> 3. Dans le cas d'une entreprise publique, tout document complémentaire qui n'est pas mentionné dans le paragraphe 1 ci-dessus et est nécessaire pour satisfaire aux dispositions de la Clause 5.3 des IC.

Formulaire ELI – 1.2**Fiche de renseignements pour chaque Partie à un GE /
Sous-Traitant en vertu de la Clause 24.2 des IC**

Date: _____

No. Avis de Pré-qualification : 01-PQE/MBCP/DGCPT/2015

No. AO : 01-AO/MBCP/DGCPT/2015

Nom légal du candidat :
Nom légal de la partie du GE /du sous-traitant:
Pays de constitution en société de la partie du GE /du sous-traitant:
Année de constitution en société de la partie du GE /du sous-traitant :
Adresse légale de la partie du GE /du sous-traitant dans le pays de constitution en société :
Renseignements sur le représentant autorisé de la partie au GE : Nom : Adresse : Numéro de téléphone/télécopie : Adresse électronique :
Les copies des documents originaux qui suivent sont jointes : <input type="checkbox"/> Statuts ou Documents constitutifs de l'entité légale susmentionnée, conformément aux dispositions des Clauses 4.1 et 4.2 des IC. <input type="checkbox"/> Dans le cas d'une entreprise publique, documents qui établissent l'autonomie juridique et financière et le respect des règles de droit commercial, conformément aux dispositions de la Clause 5.3 des IC.

Formulaire ANT – 2***Antécédents de non-exécution de marché***

Date: _____

Nom légal du candidat : _____

Nom légal de la Partie au GE : _____

No. Avis de Pré-qualification : 01-PQE/MBCP/DGCPT/2015No.

AO : 01-AO/MBCP/DGCPT/2015

<i>Marchés non exécutés selon les dispositions de la Section III, Critères de qualification</i>			
<input type="checkbox"/> <i>Il n'y a pas eu de non-exécution de marchés pendant la période stipulée, conformément au Sous-Facteur 2.1 de la Section III, Critères de qualification</i>			
<i>Litiges en instance, en vertu de la Section III, Critères de qualification</i>			
<input type="checkbox"/> <i>Pas de litiges en instance en vertu du Sous-Facteur 2.2 de la Section III, Critères de qualification</i>			
<input type="checkbox"/> <i>Litiges en instance en vertu du Sous-Facteur 2.2 de la Section III, Critère de qualification</i>			
<i>Année</i>	<i>Règlement en pourcentage du total des actifs</i>	<i>Identification du marché</i>	<i>Montant total du marché (valeur actuelle, équivalent en Euros.)</i>
_____	_____	<i>Identification du marché : Nom du Maître d'Ouvrage : Adresse du Maître d'Ouvrage : Objet du litige :</i>	_____
_____	_____	<i>Identification du marché : Nom du Maître d'Ouvrage : Adresse du Maître d'Ouvrage : Objet du litige :</i>	_____

Formulaire FIN – 3.1

Situation financière

Date : _____
 Nom légal du candidat : _____
 Nom légal de la partie au GE : _____
 No. Avis de Pré-qualification : ___
 No. AO: _____

A compléter par le candidat et, dans le cas d'un GE, par chaque partie.

Données financières	Antécédents pour les _____ () dernières années (équivalent milliers de FCFA)				
	Année 1	Année 2	Année 3	Année ...	Année n
Eléments du bilan					
Capitaux propres					
Ressources stables					
Trésorerie passif					
Passif circulant					
Trésorerie actif					
Total actif					
Dette client					
Encours fournisseurs					
Fonds de roulement (FR)					
Besoin en fonds de roulement (BFR)					
Eléments du compte de résultat					
Chiffre d'affaires (CA)					
Valeur ajoutée (VA)					
Excédent brut d'exploitation (EBE)					
Résultat net (RN)					
Capacité d'autofinancement (CAF)					
Ratios de rentabilité (CA/RN ; EBE/RN)					

- On trouvera ci-après les copies des états financiers (bilans, y compris toutes les notes y afférentes, et comptes de résultats) pour les années spécifiées ci-dessus et qui satisfont aux conditions suivantes :
 - a) Ils doivent refléter la situation financière du candidat ou de la Partie au GE, et non pas celle de la maison-mère ou de filiales
 - b) Les états financiers passés doivent être vérifiés par un expert-comptable agréé
 - c) Les états financiers doivent être complets et inclure toutes les notes qui leur ont été ajoutées
 - d) Les états financiers doivent correspondre aux périodes comptables (exercices comptables clos) et vérifiées (les états financiers de périodes partielles ne seront ni demandés ni acceptés)

Formulaire FIN – 3.2
Chiffre d'affaires annuel moyen des travaux

Date : _____

Nom légal du candidat : _____

Nom légal de la partie au GE : _____

No. Avis de Pré-qualification : 01-PQE/MBCP/DGCPT/2015

No. AO: 01-AO/MBCP/DGCPT/2015

Données sur le chiffre d'affaires annuel (des travaux)		
Année	Montant et monnaie	Equivalent FCFA
2010	_____	_____
2011	_____	_____
2012	_____	_____
2013	_____	_____
2014	_____	_____
*Chiffre d'affaires moyen des travaux	_____	_____

*Le chiffre d'affaires annuel moyen des travaux est calculé en divisant le total des paiements ordonnancés pour les travaux réalisés par le nombre d'années spécifié dans la Section III, Critères de qualification, Sous-Facteur 3.2.

Formulaire EXP – 4.1

Expérience générale en travaux

Date : _____

Nom légal du candidat : _____

Nom légal de la partie au GE : _____

No. Avis de Pré-qualification : ___

No. AO: _____

Mois/ année de départ*	Mois/ année final(e)	Identification du marché	Rôle du candidat
_____	_____	Nom du marché : Brève description des Travaux réalisés par le candidat : Nom et adresse du Maître d’Ouvrage	_____
_____	_____	Nom du marché : Brève description des Travaux réalisés par le candidat : Nom et adresse du Maître d’Ouvrage :	_____
_____	_____	Nom du marché : Brève description des Travaux réalisés par le candidat : Nom et adresse du Maître d’Ouvrage	_____
_____	_____	Nom du marché : Brève description des Travaux réalisés par le candidat : Nom et adresse du Maître d’Ouvrage	_____
_____	_____	Nom du marché : Brève description des Travaux réalisés par le candidat : Nom et adresse du Maître d’Ouvrage	_____
_____	_____	Nom du marché : Brève description des Travaux réalisés par le candidat : Nom et adresse du Maître d’Ouvrage	_____

*Inscrire l’année civile en commençant par la plus ancienne.

Formulaire EXP – 4.2 (a)

Expérience spécifique en travaux

Date : _____

Nom légal du candidat : _____

Nom légal de la partie au GE : _____

No. Avis de Pré-qualification : ___

No. AO: _____

Numéro de marché similaire : _____	Information		
Identification du marché	_____		
Date de démarrage	_____		
Date d'achèvement	_____		
Rôle dans le marché	<input type="checkbox"/> Entrepreneur	<input type="checkbox"/> Ensemblier	<input type="checkbox"/> Sous-traitant
Montant total du marché	_____		FCFA _____
Dans le cas d'une partie à un GE ou d'un sous-traitant, préciser la participation au montant total du marché	_____ %	_____	FCFA _____
Nom du Maître d'Ouvrage :	_____		
Adresse :	_____		
Numéro de téléphone/télécopie :	_____		
Adresse électronique :	_____		

Formulaire EXP – 4.2 (a) (suite)

Expérience spécifique en travaux (suite)

Date : _____

Nom légal du candidat : _____

Nom légal de la partie au GE : _____

No. Avis de Pré-qualification : ___

No. AO: _____

No. du marché similaire : No. _____	Information
Description de la similitude conformément au Sous-Facteur 4.2 (a) de la Section III :	
1. Montant	_____
2. Taille physique (Principales quantités du marché)	_____
3. Complexité (Conditions particulières d'exécution)	_____
4. Méthodes/Technologie	_____
5. Autres caractéristiques	_____

Formulaire EXP – 4.2 (b)**Expérience spécifique en travaux dans les principales activités**

Date: _____

Nom légal du candidat : _____

Nom légal de la partie au GE : _____

Nom légal du sous-traitant (IC Clause 24.2) : _____

No. Avis de Pré-qualification : _____

No. AO: _____

	Information		
Identification du marché	_____		
Date de démarrage	_____		
Date d'achèvement	_____		
Rôle dans le marché	<input type="checkbox"/> Entrepreneur	<input type="checkbox"/> Ensemblier	<input type="checkbox"/> Sous-traitant
Montant total du marché	_____		FCFA_____
Dans le cas d'une partie au GE ou d'un sous-traitant, préciser la participation au montant total du marché	_____ %	_____	FCFA_____
Nom du Maître d'Ouvrage :	_____		
Adresse :	_____		

Numéro de téléphone/télécopie :	_____		
Adresse électronique :	_____		

Formulaire EXP – 4.2 (b) (cont.)**Expérience spécifique en travaux dans les activités principales (suite)**

Nom légal du candidat : _____

Nom légal de la partie au GE : _____

Nom légal du sous-traitant (IC Clause 24.2) : _____

	Information
Description des principales activités conformément au Sous-Facteur 4.2 (b) de la Section III :	



**SPECIFICATIONS DES
TRAVAUX**

Section V. Etendue des Travaux

Tables des Matières

1.	Description des Travaux	2-2
2.	Période de construction.....	2-6
3.	Site et autres données.....	2-7

1. Description des Travaux

1.- LOT GROS-ŒUVRE

1.1.- Etudes

L'entrepreneur a la charge de toutes les études nécessaires à la réalisation des travaux du présent lot, dont les études de sols, de fondations et de structure.

1.2.- Travaux

L'entrepreneur du présent lot devra la fourniture de tous les matériaux et le matériel nécessaire à leur mise en œuvre ainsi que tous les transports et manutentions diverses.

Il aura également à sa charge, tous les travaux annexes nécessaires à la parfaite tenue et finition des ouvrages.

L'entrepreneur reconnaît avoir eu toute liberté pour faire à ses frais, les sondages, recherches et enquêtes qu'il juge nécessaires.

Il sera dû au présent lot tous les rebouchages et ragréages dans les ouvrages de gros-œuvre, y compris les garnissages au pourtour des bâtis d'ouvertures extérieures et intérieures.

Terrain

L'entrepreneur utilisera exclusivement le terrain de la propriété pour les besoins du chantier. Il respectera l'état de la voirie et devra prendre toutes dispositions de précaution dues aux passages des engins nécessaires au chantier. Toute reprise de voirie après dégradations causées par ses engins sera à la charge de l'entrepreneur. Il devra également assurer régulièrement le nettoyage de la voirie.

Démolitions

L'entrepreneur prendra toutes dispositions nécessaires à la sécurité du public et des ouvriers, ainsi qu'à la bonne exécution des ouvrages : protection, étayages, bardages, etc.

L'entrepreneur prendra toutes dispositions nécessaires pour éviter les chutes de débris et de gravats sur les propriétés voisines ou sur le domaine public.

A la fin de son chantier, il assurera le nettoyage soigné des propriétés voisines et du domaine public. Dans le cas où le manque de protection amènerait à des travaux de remise en état, ces derniers seraient à la charge de l'entrepreneur.

Les frais d'enlèvement, de transport et dépôt dans les différentes filières de traitements ou stockage en fonction de la nature des déchets, en respect du plan de gestion des déchets, des dérivés et gravats seront à la charge du présent lot, et inclus dans le coût des ouvrages de démolition décrits au présent CCTP.

L'entrepreneur devra assurer la coordination des travaux de démolition prévus dans tous les corps d'état avec les titulaires des corps d'état concernés.

Localisation : suivant plans d'aménagement.

Terrassements fondations

L'entrepreneur du présent lot devra les terrassements nécessaires à la construction des ouvrages de gros œuvre, et en particulier :

- fouilles en rigoles ou en tranchées ou en puits ;
- épuisement de l'eau et étaieage et blindage éventuel des terres, y compris pendant le coulage du béton ;
- évacuation des déblais excédentaires ;
- démolition et évacuation des ouvrages de toute nature rencontrés dans les fouilles ou gênant les constructions ;
- remise en état et ou modification des canalisations et tuyauteries restant en service ;
- remblais périphériques jusqu'au niveau du terrain naturel existant.

Fouilles en rigoles ou tranchées

Les fouilles en tranchées de plus de 1,30 mètre de profondeur et d'une largeur égale ou inférieure au deux tiers de la profondeur doivent, lorsque leurs parois sont verticales ou sensiblement verticales, être blindées, étrésoillonnées ou étayées.

Fondations directes sur le sol

Les bétons cyclopéens auront une teneur minimale en ciment de 280 kg/m³ mis en œuvre.

Les aciers seront conformes aux prescriptions. Les nuances à retenir pour les aciers en barre sont uniquement celles des aciers à limite d'élasticité en traction garantie : 500 MPa (TOR). Contrainte acier treillis soudé en traction garantie : 50 MPa.

Béton de propreté pour semelles

Préalablement, le fond de fouille ainsi que les parois latérales seront débarrassés de toutes impuretés (débris, gravois, etc.) et réglés à leur cote définitive. Le béton de propreté sera ensuite coulé et arasé pour recevoir les semelles de fondation dont il forme l'assise. Pour faciliter l'appui du coffrage des semelles supérieures, un léger débord d'environ 5 cm sera réalisé. Le béton de propreté devra présenter une bonne adhérence sur sa surface.

Localisation : suivant étude béton.

Semelles en béton armé

Elles seront coulées sur un béton de propreté, classe de résistance minimale C25/30, mis en œuvre et parfaitement vibré, compris coffrage suivant besoins. La nature et le dosage du béton, les sections et les caractéristiques des armatures seront définis par l'étude de l'ingénieur béton.

Semelles filantes ou radier général suivant calculs de l'ingénieur béton.

Localisation : suivant étude béton.

Structures portantes

L'ensemble des parois de fondations sera réalisé suivant les prescriptions de l'ingénieur béton.

Murs extérieurs comprenant :

- un voile de béton armé de 15 cm d'épaisseur ou un mur en agglomérés de ciment à trois alvéoles ;
- un enduit au mortier de béton, deux faces.

Planchers en dalle de béton garantissant une isolation thermique et acoustique entre étages.

Arase étanche

L'arase étanche non réalisée au mortier de ciment sera conforme aux normes relatives à la « Protection contre les remontées d'humidité ».

Arase étanche avec chape de mortier de ciment hydrofugée, de 4 à 5 cm d'épaisseur en mortier de ciment fortement dosé à raison de 500 à 600 kg/m³ de sable sec 0/2 ou 0/4, additionné d'un hydrofuge de masse en poudre pour mortiers type « Super Sikalite » (Sika) ou équivalent agréé.

Cloisons légères

Les cloisons légères seront de type plaques de plâtres, fixées sur une structure en bois dur du pays, isolantes avec laine de roche dans l'épaisseur de la structure.

Localisation : suivant plans d'aménagement.

Travaux divers

Les travaux ci-après sont également à la charge du corps d'état GROS-ŒUVRE :

- la réalisation de l'acrotère, de la forme de pente du plancher porteur toiture terrasse et de l'engravure pour les relevés ;
- la réalisation des regards relatifs aux travaux d'assainissement EP, EU et EV, ainsi que les fosses septiques et puisards correspondants ;
- la pose des siphons de sols du lot PLOMBERIE.

La fosse septique du nouveau bâtiment sera dimensionnée pour 24 usagers, et les regards, suivant leur position sur le réseau.

2. Période de construction

La période globale d'exécution des travaux se situe entre le mois de septembre 2015 et le mois de décembre 2016.

Un planning détaillé sera élaboré par le Maître d'œuvre avant le démarrage du chantier.

3. Site et autres données

Le chantier est situé sur le Boulevard triomphal en face du Ministère de l'Economie.